



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20180308-2018-01-DE
Date de télétransmission : 14/03/2018
Date de réception préfecture : 14/03/2018

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 8 MARS 2018

2018- 01 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 8 mars, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 28 février 2018, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 15
Votants : 14 (+2 pouvoir)

Titulaires présents :

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Titulaires absents :

Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon (excusé avec pouvoir pour B. CLOUET)
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé avec pouvoir pour A. GUIHARD)
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale (excusé)
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson (excusé)
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine (excusé)
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic (excusé avec pouvoir)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Délégués suppléants présents :

Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Secrétaire de séance : Philippe MENU

Affichage le 9 mars 2018

2018-01 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2018

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-36 et L. 2312-1,

Vu la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République en date du 7 août 2015, et notamment son article 107,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Les documents ci-joints ayant été commentés et discutés par les délégués.

Le Président clôt le débat d'orientations budgétaires.

Le Comité Syndical conclut, à l'unanimité, que le budget primitif 2018 sera établi en fonction des éléments analysés au cours de ce débat d'orientations budgétaires.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Bernard CLOUET

